

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Nombres de Membres

En Exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de la convocation :

07/12/2022

Date de l'affichage de la

délibération : 15/12/2022

Objet : Autorisation

Budgétaires pour mandatement
des Dépenses d'Investissement
avant le vote du BP 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 07 décembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle Du Conseil à la mairie de LE BARROUX, sous la Présidence de Bernard MONNET, Maire de la commune LE BARROUX.

Étaient présents : Mmes Line BERTHOMIER, Myriam THEOULLE, Brigitte D'OLLONE, Patricia VANONI, Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Marc LARTIGUE, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN, Véronique MARIN.

Absents excusés : Gilbert DARUD, Pascale PICARD, Maurane ISNARD, Fabien RIME.

Excusés ayant donné pouvoir : Gilbert DARUD, Pascale PICARD, Maurane ISNARD, Fabien RIME.

Secrétaire de séance

: Pascal MENEGATTI

Madame la Rapporteuse, informe les membres du Conseil municipal,

VU l'article L.1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à mandater, avant le vote du Budget Primitif 2023, les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits d'investissements du budget de l'exercice précédent 2022 après déduction de celles imputées au remboursement de la dette et du solde d'exécution négatif reporté : 2.459.873 ,85 € - 0.00 € (c/001) - 135.000,00 € (Restes à Réaliser) - 94.000,00 € (c/16) - 150.000,00 € (c/041) = 2 080 873.85 € : 4 = 520.218,47 €

Détails des crédits budgétaires dans chaque article conformément à l'article L. 1612-1 du C.G.C.T.				
Autorisations budgétaires mandatement dépenses d'investissement				
Chapitres	Comptes	Libellés	Montant par chapitre	Montant par article
20	Immobilisations Incorporelles		55 600,00	
	202	Frais, documents d'urbanisme, numérisation cadastre		10 000,00
	2031	Frais d'études, Honoraires		45 100,00
	2033	Frais d'insertion		500,00
21	Immobilisations Corporelles		13 950,00	
	2111	Terrains nus		3 750,00
	21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense incendie		1 250,00
	2182	Matériel de transport		200,00
	2183	Matériel de bureau et Matériel informatique		6 250,00
	2188	Autres Immobilisations Corporelles		2 500,00
23	Immobilisations en Cours		444 375,00	
	2312	Agencements et Aménagements de terrains		2 500,00
	2313	Constructions		241 250,00
	2315	Voirie		194 375,00
	238	Avances versées		6 250,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	
	27638	Autres établissements publics		0,00
TOTAL			513 925,00	

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Bernard MONNET

Le Secrétaire de Séance,

Pascal MENEGATTI

